

EIRL Arnaud BROUARD

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Association

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES

21 rue d'Iéna – CS 82407

16024 ANGOULEME Cedex

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2023

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES

Association

Siège social : 21 rue d'Iéna – CS 82407

16024 ANGOULEME Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROYAN, le 7 juin 2024

EIRL ARNAUD BROUARD
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

020 1803

ACTIF		01/01/2023 au 31/12/2023		Durée : 12 Mois	Ex.2022-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Autres (1)	1 232 909,22	1 073 501,44	159 407,78	234 548,46
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	59 517,25	57 747,25	1 770,00	
	Autres	511 956,84	430 647,38	81 309,46	86 487,55
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles en cours	3 861,60		3 861,60	3 861,60
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
	Participations	5 000,00	5 000,00		
	Créances rattachées à des participat.				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	119,99		119,99	119,99
	TOTAL I	1 813 364,90	1 566 896,07	246 468,83	325 017,60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production:biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 370,08		4 370,08	6 748,28
	AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES	51 818,60		51 818,60	66 744,03
	CREANCES (3) :				
	Créances usagers et cptes rattachés	422 062,08		422 062,08	914 568,30
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 020 184,93		1 020 184,93	159 209,09
COMPTES REGUL	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	2 141 087,60		2 141 087,60	2 024 276,65
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	121 008,81		121 008,81	204 286,39
	TOTAL II	3 760 532,10		3 760 532,10	3 375 832,74
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		5 573 897,00	1 566 896,07	4 007 000,93	3 700 850,34
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

020 1803

PASSIF		01/01/2023 au 31/12/2023 Durée : 12 Mois	01/01/2022 au 31/12/2022 Durée : 12 Mois
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	156 770,39	156 770,39
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	112 881,15	112 881,15
	Réserves réglementées		
	Autres	689 664,82	689 664,82
	REPORT A NOUVEAU	157 014,65	194 000,76
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-64 635,72	-36 986,11
	AUTRES FONDS PROPRES :		
FONDS DEDIES	FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)		
	DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	109 291,23	97 374,76
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I		1 160 986,52	1 213 705,77
PROVISIONS	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
	FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL II			
DETTES (1)	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES	598 847,00	598 298,00
TOTAL III		598 847,00	598 298,00
REGUL	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)		
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
	AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 255 059,73	893 905,17
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
	DETTES DES LEGS OU DONATIONS		
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	563 958,12	536 522,68
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
REGUL	AUTRES DETTES	49 048,66	27 365,66
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	379 100,90	431 053,06
TOTAL IV		2 247 167,41	1 888 846,57
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		4 007 000,93	3 700 850,34
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques			
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			



COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

020 1803

RUBRIQUES	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2022 au 31/12/2022
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations		
Ventes de marchandises	3 877,69	8 057,97
Production vendue (biens et services)	212 963,61	220 409,37
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	216 841,30	228 467,34
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 686 184,56	5 039 590,33
Produits de tiers financeurs	138 088,62	123 982,19
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	91 468,87	102 665,73
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)		
Autres produits	1 302 042,84	1 461 773,57
TOTAL I	6 434 626,19	6 956 479,16
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achats de marchandises (a)	4 712,40	5 960,59
Variation de stock	2 378,20	8 937,93
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	2 441 709,15	2 938 474,83
Impôts, taxes et versements assimilés	264 946,73	262 890,84
Salaires et traitements	2 575 868,20	2 457 950,09
Charges sociales	964 057,66	895 876,06
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	154 915,36	168 013,05
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	25 677,00	
Subventions accordées par l'association		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)		
Autres charges	174 770,34	284 671,54
TOTAL II	6 609 035,04	7 022 774,93
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-174 408,85	-66 295,77
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUITE

020 1803

RUBRIQUES	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2022 au 31/12/2022
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS : De participations (3) D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	63 760,93	5 622,81
TOTAL V	63 760,93	5 622,81
CHARGES FINANCIERES : Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement	3,14	319,06
TOTAL VI	3,14	319,06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	63 757,79	5 303,75
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-110 651,06	-60 992,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	-18,90 60 736,38	26 430,69
TOTAL VII	60 717,48	26 430,69
CHARGES EXCEPTIONNELLES : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	3 134,51 11 567,63	2 424,78
TOTAL VIII	14 702,14	2 424,78
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	46 015,34	24 005,91
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	6 559 104,60	6 988 532,66
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	6 623 740,32	7 025 518,77
EXCEDENT OU DEFICIT	-64 635,72	-36 986,11
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
PRODUITS	119 399,00	112 330,00
CHARGES	119 399,00	112 330,00
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

DESIGNATION : ASSO CDT DES CHARENTES

ACTIVITE :

ADRESSE : 21 rue D' IENA 16000 ANGOULEME

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023

dont le total est de 4 007 000.93 Euros

et au compte de résultat de l'exercice,

et dégageant une perte de -64 635.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/05/2024.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association a pour objet d'accroître la performance économique du tourisme pour développer l'attractivité globale des territoires des Charentes et notamment :

- l'organisation des stratégies de développement, d'ingénierie et de communication pour les deux départements de la Charente et de la Charente Maritime, en lien avec les services concernés des deux Conseils Départementaux, les collectivités, les établissements publics de coopération Intercommunale, les Institutions, les associations, groupements, entreprises des deux départements.
- la mise en oeuvre des moyens propres à développer l'aménagement et l'équipement touristique des deux départements,
- la gestion d'un service de commercialisation d'hébergements, lieux de visites et forfaits touristiques dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'association dispose de financements allouée par les Conseils départementaux pour financer ses actions.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2018-02, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation

- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

site internet et marque	L	20 à 50%
- fond cartographique	L	33.33%
- plateforme e-tourisme	L	16.67 à 33.33%
- logiciels	L	33.33 à 100%
- matériel et outillage	L	20 à 33.33%
- installations diverses	L	10 à 20%
- matériel de transport	L	20%
- matériel de bureau	L	10 à 50%
- mobilier de bureau	L	10 à 20%

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

En vertu des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-6 modifiant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs à compter du 1er janvier 2005, l'entreprise a choisi d'appliquer la nouvelle réglementation de manière rétrospective.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste	
INCO	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	1 200 964	37 604	
CORP	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	[Dont Composant]				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composant]	57 717		1 800	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers		23 676		2 201	
		Matériel de transport		11 864			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		456 046		46 330	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			3 862			
Avances et acomptes							
TOTAL III			553 165		50 331		
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			5 000			
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			120			
	TOTAL IV			5 120			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				1 759 249		87 935	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCO	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	5 658	1 232 909	
CORP	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					59 517	
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers				25 877	
		Matériel de transport				11 864	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		28 159		474 216	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					3 862	
Avances et acomptes							
TOTAL III				28 159	575 336		
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					5 000	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières					120	
	TOTAL IV					5 120	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)					33 817	1 813 365	0



ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		966 415	111 305		1 073 501
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		57 717	30		57 747
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers	23 829	681		28 728
	Matériel de transport	11 864			11 864
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	369 405	42 900	22 250	390 055
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		462 815	43 611	22 250	488 394
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 429 230	154 916	22 250	1 561 895

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst.gales,agenc et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILIE	Créances rattachées à des participations							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières				120	120		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							
	Autres créances clients				422 062	422 062		
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]							
	Personnel et comptes rattachés				21 192	21 192		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				6 795	6 795		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
		Taxe sur la valeur ajoutée				324	324	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						
		Divers				32 550	32 550	
	Groupe associés							
	Débiteurs divers				1 011 143	1 011 143		
Charges constatées d'avance				121 009	121 009			
TOTAUX				1 615 195	1 615 195			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice						
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles								
Autres emprunts obligatoires								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			à 1 an maximum à l'origine					
			à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers								
Fournisseurs et comptes rattachés					1 255 060	1 255 060		
Personnel et comptes rattachés					249 839	249 839		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					255 530	255 530		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices							
	Taxe sur la valeur ajoutée				51 969	51 969		
	Obligations cautionnées							
	Autres impôts, taxes et assimilés				6 620	6 620		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Groupe et associés								
Autres dettes					49 049	49 049		
Dette représentative de titres empruntés								
Produits constatés d'avance					379 101	379 101		
TOTAUX					2 247 168	2 247 168		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				(2) Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice						

DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charges payees d'avance	121 008,81	
487000 Produits constates d'avan		51 848,66
487012 Participation velodyssee		114 209,67
487020 Pca / accueils velos		705,18
487021 Part.destination atlantiq		21 152,04
487022 Pca/experience cognac		191 185,35
TOTAL	121 008,81	379 100,90

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	121 008,81	379 100,90
---	-------------------	-------------------

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
418100 Usagers prod. non enc. fa	45 102,33
TOTAL	45 102,33
AUTRES CREANCES	
409800 Avoirs a recevoir	920 535,25
438701 Org.sociaux produits a re	565,75
468700 Divers produits a recevoi	18 789,83
TOTAL	939 890,83
INTERETS A RECEVOIR S/VMP ET ETAB. FINANCIERS	
518700 Int courus a recevoir	62 270,56
TOTAL	62 270,56
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 047 263,72

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408100 Factures a recevoir	1 087 455,94
408200 Autres frs. fact. non par	35 481,15
TOTAL	1 122 937,09
DETTE FISCALES ET SOCIALES	
428200 Provision pour conges	232 479,19
428600 Charges de personnel a pa	9 322,00
438600 Fap ch.soc. prov/prime an	4 645,00
438612 Fap ch. soc. prov/cp.	106 706,58
438633 Cotisation formation	10 007,72
438635 Taxe d'apprentissage	202,81
438636 Formation continue / vds	2 079,83
438637 Fap agefiph	5 100,00
TOTAL	370 543,13
AUTRES DETTES	
419800 Avoir a etabli	3 085,64
TOTAL	3 085,64
TOTAL DES CHARGES A PAYER	1 496 565,86

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE (1)
Cadres	17,00	
Agents de maîtrise et techniciens	48,00	1,00
Employés		
Ouvriers		
Apprentis	2,00	
TOTAL	67,00	1,00

(1) Le personnel mis à disposition de l'entreprise comprend
- le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté

Commentaires :

Conformément à l'article 20 de la loi 206-586 du 23/05/2006, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ont perçu une rémunération globale de 301.146,08€

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

RUBRIQUES	MONTANT
PRODUITS	
Bénévolat	
Prestations en nature	119 399,00
Dons en nature	
TOTAL	119 399,00
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	93 899,00
Personnel bénévole	25 500,00
TOTAL	119 399,00

Le Département de la Charente a mis à disposition à titre gracieux pour le Comité Départemental du Tourisme des Charentes les moyens logistiques suivants :

75 798 € -> Locaux, entretien et assurance

14 442 € -> Charges locatives

711 € -> Entretien des locaux

448 € -> Assurance

2 500 € -> Travaux d'imprimerie

25 500€ -> Chef de projet Flow Vélo - 50% du temps mis à disposition

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	156 770				156 770
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	802 546				802 546
Report à nouveau	194 001	-36 986			157 015
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 986	36 986		64 636	-64 636
Situation nette	1 116 331			64 636	1 051 695
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	97 375		27 129	15 213	109 291
Provisions réglementées					
TOTAL	1 213 706		27 129	79 849	1 160 986

[Signature]

EIRL Arnaud BROUARD

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Association

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES CHARENTES

21 rue d'Iéna – CS 82407

16024 ANGOULEME Cedex

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31/12/2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Royan, le 7 juin 2024.



EIRL Arnaud BROUARD
Commissaire aux Comptes